SYNDICAT de communes

Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble

La Mairie - 1, le Bourg 23190 SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE Tél. 05 55 67 62 47

L'an deux mille vingt, le 24 septembre, une convocation est adressée à tous les membres du comité syndical pour le mardi 29 septembre 2020 à 11h30, salle des associations de la Mairie de la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE.

Séance du 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le mardi 29 septembre à 11h30, les membres du comité syndical, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie.

Présents:

Membres titulaires: M. Alain BUJADOUX, M. Jean-Pierre BONNAUD, Mme Michèle ALOUCHY, M.

Jean-Jacques BIGOURET Membres suppléants :

Pouvoir:

Absent excusé:

Absent:

Secrétaire de séance : Mme Michèle ALOUCHY

1) Compte rendu du comité syndical du 30 juillet 2020

Aucune observation.

Compte rendu adopté à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention				
04	0	0				

2) Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Président informe le comité syndical qu'il est nécessaire de signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de santé qui a pour objet de modifier le montant du marché et la grille de répartition des honoraires résultant de :

- L'élaboration des EXE 1 en mission complémentaire portant sur les quantitatifs des lots architecturaux, structures et fluides
- L'élaboration des pièces administratives pour l'appel d'offres des entreprises comprenant Règlement de consultation, Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Le montant de l'avenant n°1 s'élève à 6 430.00 € et porte le montant total du marché de maîtrise d'œuvre à 56 430.00 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **ACCEPTE** l'augmentation de 6 430.00 € du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du centre de santé

DEMANDE qu'il soit rajouté un article qui stipule que la majoration appliquée, totalement ou partiellement, ou elle ne le sera pas du tout, dans la mesure où le coût total final de l'opération – majoration incluse – sera ou non au plus égal au montant de 500 000 € hors taxes.

Ce texte sera transmis aux élus du comité pour avis.

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 demandé par l'atelier d'architecture PANTHEONS by Charlotte DUMAS, modifié comme énuméré ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention			
04	0	0			

3) Frais supplémentaires de terrassement

Monsieur le Président informe que l'entreprise ALPHA BTP a procédé aux études de terrain qui s'avèrent moins favorables que prévues. Les incidences liées à la réception de l'étude de sol et au calage altimétrique du bâtiment sont les suivantes :

- 3 770,00 € HT de Terrassement complémentaire pour décaissement des mauvaises terres en place.
- 2130,00 € HT de Gros œuvre complémentaire pour hauteur de gros béton et calage altimétrique des fondations.

Soit 5 900,00 € HT au global

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- ACCEPTE les augmentations liées aux études de sol

Pour	Contre	Abstention			
04	0	0			

4) Bornage du terrain

Le bornage du terrain sera fait ultérieurement.

5) Questions diverses

				,	`	40		$\overline{}$	$\overline{}$
La sé	ance	est	lev	ee	а	12	n(J	U

Le Maire, la secrétaire, Les membres